

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06036

Numéro SIREN : 808 912 364

Nom ou dénomination : 2S2P

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt 71028

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/71028

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée

Nomination de président

Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : 2S2P

Forme juridique :

N° SIREN : 808 912 364

N° gestion : 2015 B 06036





2S2P
SAS au capital de 76000€
2 allée d'Issy 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS Nanterre n°808 912 364

Extrait du Procès-verbal de l'AGO du 08 octobre 2019
Relative à la modification de la Présidence

Le 8 octobre 2019 à 18h les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au lieu du principal établissement 7 av de l'Europe Sèvres sur convocation qui leur a été faite individuellement le 24 septembre 2019

Il a été signé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents ainsi que par les mandataires des actionnaires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Valérie de Dreuille présidente

Madame Marie-Pierre Huppert est désignée secrétaire de séance

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 6 actionnaires, représentant 76.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés, à savoir :

Monsieur Alain CLERGEOT.....20.000 € soit 20.000 actions

Madame Juliette OLLIER née NYS.....20.000 € soit 20.000 actions

Représentée par Monsieur Alain CLERGEOT

Madame Valérie de DREUILLE née LAVERNY.....15.000 € soit 15.000 actions

Monsieur Amaury de DREUILLE15.000 € soit 15.000 actions

Madame Marie Pierre Huppert née Mezaille5.000 € soit 5.000 actions

Monsieur Didier FROT.....1.000 € soit 1.000 actions

L'assemblée peut valablement délibérer dans les conditions requises pour les assemblées ordinaires.

Monsieur Stéphane PRACHE, représentant la société commissaire aux comptes, qui a été régulièrement convoquée, est excusé.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par la présidente:

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la présidente
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente déclare que les documents requis ont été tenus à disposition ou adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Ado



La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la Présidente ;
- ;
- démission de la Présidente de son mandat ;
- election d'une nouvelle présidence ;
- ;
- ;
- ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis lecture est donnée du rapport de la présidente.

La discussion est ouverte : Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1^{ère} résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente Madame Valérie LAVERNY, prend acte de sa démission à effet de ce jour, et selon les statuts le préavis ne sera ni effectué ni rémunéré ;

L'assemblée élit Président, a compté du 8 octobre 2019, Monsieur Amaury de DREUILLE, né le 12 novembre 1954 à MOULINS, demeurant à ISSY LES MOULINEAUX (92130) 2 allée d'Issy.

Votes pour : 56000

Votes contre : 20000

La résolution est adoptée.

.....

5^e résolution

Tout pouvoir est donné à la nouvelle présidence ainsi qu'à toute personne qu'elle délèguera afin de procéder aux formalités de dépôt et publicité requises.

Votes pour : 56000

Votes contre : 20000

La résolution est adoptée

L'assemblée est clôturée à 20H

.....

Pour extrait certifié conforme à l'original le 15 octobre 2019 , le Président Amaury de DREUILLE

*Pour extrait certifié conforme
à l'original*

A de Brault

2S2P
2, allée d'Issy
92130 Issy les Moulineaux
RCS Nanterre 808 912 364 - TVA : FR 28 808 912 364



[Signature]